



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept, le 16 mai à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'ORADOUR-sur-VAYRES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy RATINAUD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 mai 2017

PRESENTS : MM RATINAUD Guy, DARFEUILLES Bernard, GEROUARD Christophe, SIMONNEAU Richard, FREDON Magdaleina, LEMOINE Christine, PENAILLE Monique, DAUGE Michel, GAY Patrick, DEMAY Hélène, ANTOINE Frédéric, LADRAT Bernard, ROBIN Chantal, ASTIER Annie, DUSSOUBS Jean-Luc, BETOULLE Carole.

ABSENTS EXCUSES : GAUTHIER Philippe, ESNARD Sandra
Monsieur GAUTHIER Philippe donne procuration à Madame FREDON Magdaleina
Madame ESNARD Sandra donne procuration à Monsieur DAUGE Michel

ABSENTE : LHOTTE Béatrice

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Luc DUSSOUBS

Dès l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à adopter le procès-verbal de la séance du 04 avril 2017.

Aucune observation n'étant formulée, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité

1 – DELIBERATIONS

01 - Demande de subvention CDDI (Contrats Départementaux de Développement Intercommunal) programmation 2017 : Aménagement du Bourg-Mairie-Eglise-Rue Lathière-Rue Louis Pasteur (2^{ème} tranche)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement du Bourg-Mairie-Eglise-Rue Lathière-Rue Louis Pasteur (2^{ème} tranche) Il précise que ce projet regroupe la 2^{ème} et 3^{ème} tranche prévues initialement lors de la demande en 2014 de la 1^{ère} tranche.

Le coût estimatif global de l'opération s'élèverait à 424 000.00 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **décide** à l'unanimité de ses membres présents de retenir le projet d'aménagement du Bourg-Mairie-Eglise-Rue Lathière-Rue Louis Pasteur (2^{ème} tranche)
- **sollicite** les aides financières dans le cadre des CDDI (Contrats Départementaux de Développement Intercommunal) après avoir reçu de l'Etat un accord au titre de la DETR
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cette opération.

02 - Validation du devis de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage : GRVC 2017 (Grosses Réparations de Voiries Communales)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'ATEC 87 (Agence Technique Départementale 87) concernant la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de grosses réparations de voiries communales.

Le devis s'élève à 962.50 € ht sur une enveloppe financière prévisionnelle du coût de travaux de 30 000.00 € ht.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de valider le devis de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'ATEC 87 pour un montant de 962.50 € ht
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis

03 - Grosses Réparations de Voiries Communales- GRVC 2017 : choix des entreprises

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le procès-verbal de la commission d'appels d'offres en date du 05 mai 2017 concernant les offres pour les travaux des Grosses Réparations de Voiries 2017

ENTREPRISES	Tr.Ferme HT	Tr.Option.1 HT	TOTAL HT
Eiffage	37 576.00	9 822.00	47 398.00
Eurovia	34 402.00	9 013.80	43 415.80
CMCTP	34 797.20	8 405.96	43 203.16
Colas	36 458.00	9 462.00	45 920.00
Siorat	39 362.00	10 128.00	49 490.00

Après en avoir délibéré, la commission d'appels d'offres a retenu la proposition suivante :

- CMCTP pour un montant de 34 797.20 € ht pour la tranche ferme + 8 405.96 pour la tranche optionnelle 1, celle-ci ayant obtenu la meilleure note pondérée soit 100/100 et cette proposition étant la plus économiquement favorable.

La note pondérée résulte d'un calcul établi sur le prix de la prestation (70) et la valeur technique (30)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- * **Décide** d'entériner les choix de la commission d'appels d'offres en date du 05 mai 2017 et retient dans un premier temps les travaux de la tranche ferme et l'entreprise CMCTP
- * **Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces afférentes à ce dossier

04 - Validation devis des travaux préparatoires à la réalisation des travaux des Grosses Réparations de Voiries Communales- GRVC 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis de l'entreprise Paillot pour la réalisation des travaux préparatoires (curage, arasage des fossés ...) aux travaux des Grosses Réparations de Voiries 2017

- 8 342.30 € ht arasage, curage, évacuation
- 3 100.00 € ht mise à disposition point à temps avec chauffeur, un camion gravillonneur avec chauffeur, 1 cylindre, l'émulsion et les gravillons

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de retenir les devis pour les montants ci-dessus désignés de l'entreprise Paillot pour la réalisation des travaux préparatoires aux travaux du GRVC 2017
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les devis

05 - Validation devis de mise à disposition d'une pelle avec chauffeur

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Paillot pour la mise à disposition d'une pelle de 8 T avec chauffeur afin de réaliser différents travaux sur la commune.

Celui-ci s'élève à 3 852.50 € ht.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- * **Décide** de retenir le devis pour le montant ci-dessus désigné de l'entreprise Paillot pour la mise à disposition d'une pelle de 8T avec chauffeur
- * **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis

06 - Création d'un emploi pour contrat d'apprentissage

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande faite d'une jeune habitante du territoire de la Communauté de Communes Ouest Limousin qui souhaite effectuer son apprentissage au sein de l'école d'Oradour-sur-Vayres afin de la préparer au certificat d'Aptitude Professionnelle « Petite Enfance ». Monsieur le Maire propose que cette personne effectue son apprentissage au sein de l'école maternelle et de la garderie périscolaire afin d'acquérir l'expérience professionnelle nécessaire en vue d'obtenir le diplôme préparé. Elle pourra en parallèle, sous réserve, et en accord avec la personne responsable du service jeunesse au sein de la communauté de communes Ouest Limousin être mise à disposition au service jeunesse communautaire durant les vacances scolaires. Le montant de la participation financière de la communauté de communes sera calculé et défini par le biais d'une convention.

Le contrat débutera le 01/09/2017 pour s'achever le 30/06/2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité,

- **Décide** de créer un poste pour un contrat d'apprentissage à compter du 01 septembre 2017 jusqu'au 30 juin 2019 afin de préparer au C.A.P. « Petite Enfance »
- **Dit** que la rémunération de l'apprenti sera déterminée en pourcentage du salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) de la façon suivante :

Année d'apprentissage	AGE DE L'APPRENTI		
	Jusqu'à 17 ans	De 18 à 20 ans	21 ans et plus
1 ^{ère} année	25 %	41 %	53 %
2 ^{ème} année	37 %	49 %	61 %

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat d'apprentissage et la convention sous réserve avec la Communauté de Communes Ouest Limousin
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour mener à bien cette opération
- **Autorise** la refacturation de la mise à disposition à la communauté de Communes Ouest Limousin selon les termes de la convention
- **Précise** que les stages de formation devront être réalisés pendant le temps des vacances scolaires
- **Précise** que la collectivité ou l'EPCI qui fera exécuter des heures supplémentaires devra les prendre à sa charge
- **Précise** que selon l'évolution de l'école (regroupement ou autres...) la personne pourra exercer son apprentissage sur un autre site que l'école d'Oradour sur Vayres par le biais d'une convention de mise à disposition

07 - Création d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01/09/2017 et fermeture du poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps non complet (28 heures)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'actuellement au service administratif la commune emploie deux personnes à temps complet et une personne à temps non complet (28/35).

Monsieur le Maire précise avoir eu la demande de l'intéressée afin de modifier son temps de travail en temps complet à compter du 01/09/2017.

Monsieur le Maire précise que de nouvelles tâches se sont ajoutées au secrétariat de mairie à savoir le site internet, le tableau lumineux d'affichage, les TAP (temps d'Activité Périscolaire) nécessitant des conventions triennales.

L'Adjoint, Président de la Communauté de Communes Ouest Limousin ajoute que de plus certains documents d'urbanisme seront à traiter prochainement par les services administratifs des communes en lieu et place des services de l'Etat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **Décide** de créer à compter du :

01/09/2017 : un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe à temps complet et décide de supprimer l'emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps non complet (28/35)

08 - Modification et approbation du tableau des effectifs

Vu le Code Général de Collectivité Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Au 01/09/2017

GRADE	catégorie	Temps complet
SERVICE ADMINISTRATIF		
Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe	C	1
Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe	C	2
SERVICE TECHNIQUE		
Adjoint Technique	C	7
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	2
Agent de maîtrise Principal	C	1
Agent Spécialisé Principal des Ecoles Maternelles 1 ^{ère} classe	C	1

➤ **Précise** que les crédits nécessaires aux dépenses afférentes sont inscrits au budget

09 - Choix des cabinets d'études pour la réalisation du Contrôle Technique, de la Coordination Sécurité et Protection de la Santé, et de l'étude Géotechnique pour la construction du vestiaire de football site « les Chapelles »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents devis pour la réalisation d'études et de missions nécessaires pour la construction des vestiaires de football sur le site « des Chapelles »

CT : Contrôle Technique

CSPS : Coordination Sécurité et Protection de la Santé

E.G. : Etude Géotechnique

Cabinets d'études	C.T.	CSPS	E.G.
SOCOTEC	3925.00	1 140.00	-
DEKRA	5 140.00	2 100.00	-
APAVE	2 675.00	2 478.00	-
VERITAS	2 155.00	2 650.00	-
QUALI CONSULT	4 170.00	2 011.00	-
DUBOC	-	1 855.00	-
DELOMENIE	-	2 272.00	-
GEOTECH	-	-	4 695.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

* **Décide** de retenir les devis de :

- Socotec pour un montant de 1 140.00 € ht pour la réalisation la mission CSPS
- Véritas pour un montant de 2 155.00 € ht pour la réalisation de la mission de contrôle technique
- Géotech pour un montant de 4 695.00 € ht pour la réalisation de l'étude géotechnique

* **Autorise** Monsieur le Maire à signer les devis

2 – RAPPORT DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire informe :

- ✚ La validation d'un devis d'un montant de 347.32 € ht à Pénifaure pour la réparation du camion Renault
- ✚ La validation d'un devis d'un montant de 280.94 € tc à 10 Doigts pour la fourniture de matériel pour les activités en garderie et TAP
- ✚ La validation d'un devis à Marlim pour l'achat de GNR à 0.65333 € ht le litre et de fioul à 0.5800 € ht le litre
- ✚ La validation d'un devis d'un montant de 1 725.00 € ht au Cabinet Vincent pour la réalisation d'un plan topographique
- ✚ La validation d'un devis de 340.15 € ht à Editions Evènements et Tendances pour l'achat de livres pour le mariage et parrainage civil
- ✚ La validation d'un devis de 1 482.79 € ht à Limagri Moreau pour la réparation de l'Epareuse Ferri

3 – QUESTIONS DIVERSES

- 1- Monsieur le Maire informe l'assemblée du courrier de remerciement de la Présidente de Rires et Loisirs concernant le loto du 06 mai dernier

2- Monsieur le Maire rappelle quelques dates :

- Rando Gourmande (7 km) le samedi 20 mai 2017 départ à la gare à 19h30, rdv à 19h00
- Ball Trap le 26, 27 et 28 mai prochain
- Commémoration de l'Appel du 18 juin rdv à 11h00
- Elections législatives 11 et 18 juin 2017

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h30